



CHARTRE DE CONFIANCE RECIPROQUE

Mon Ecole Extra Ordinaire est une collectivité humaine groupant des parents et des élèves, des membres de l'Association, des enseignants, éducateurs, médecins, para-médicaux, intervenants extérieurs artistes et thérapeutes, personnel administratif, d'entretien et de service,

C'est **un lieu où CHACUN doit se sentir respecté**, où chaque enfant doit s'épanouir et grandir sereinement afin d'acquérir à son rythme autonomie, confiance en soi et dans les autres, confiance en ses capacités scolaires.

La confiance mutuelle et la transparence entre les différents partenaires de la communauté éducative cités ci-dessus sont LES facteurs indispensables qui contribueront au succès de cette mission.

Ainsi, les parents sont invités à transmettre à l'équipe tout changement ou cause qui puisse amener leur enfant à un bouleversement comportemental...

Pour le bien de l'enfant, toute discussion donnant lieu à débat devra se faire hors de la présence de ce dernier.

La vie à l'école donne des droits, impose des devoirs et implique des règles de vie.

Ces règles sont fondées à MEEO sur l'accueil, le respect et la bienveillance.

Leur seul but est d'enseigner aux élèves à vivre à l'école avec leurs camarades et avec les adultes qui les encadrent afin que chacun se sente en confiance et en sécurité, grandisse et apprenne dans les meilleures conditions possibles. Il s'applique au temps scolaire et à toutes les activités vécues dans et hors de l'école.

- **devoir de se respecter,**
- **devoir de respecter les autres et leur travail,**
- **devoir de respecter les lieux, les règles et les biens.**

Les parents, **en conscience, doivent s'assurer que l'approche pédagogique et éducative spécifique à MEEO** (cf. document joint) **soit en totale adéquation avec le projet de vie qu'ils ont pour leur enfant.** De plus, ils s'engagent à mettre en place à la maison et en soutien para-médical les contrats, aménagements et accompagnements jugés nécessaires par l'équipe pluridisciplinaire afin d'assurer une prise en charge optimale de l'enfant.

De plus, le jeune accueilli se doit de faire de son mieux pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés avec l'aide de l'équipe. **Il est acteur de ses progrès et de ses apprentissages. L'élève s'engage à se montrer respectueux vis-à-vis de ses camarades et de l'équipe, dans ses attitudes, ses paroles.**

Il est responsable de son comportement et des conséquences possibles qui en découlent. De ce fait, s'il vient à manquer à cet engagement, il sera sanctionné et une réparation lui sera exigée.

L'équipe pluridisciplinaire et les parents seront invités à faire le point auprès de la Directrice. En cas de violation de cette charte, une rupture du contrat peut être envisagée selon le poste n°7 du dit contrat.

Enfin, il est bon de rappeler que les collégiens sont inscrits au CNED et ont donc le statut **d'élèves scolarisés au CNED en enseignement libre**. Ainsi, les cours, examens, notes et décisions de passages sont du ressort de l'Education Nationale via le CNED.

MEEO est une structure d'accueil qui vient en soutien aux élèves dans leurs apprentissages et leur comportement. Les élèves y sont accompagnés pour apprendre de manière individuelle et adaptée à développer des stratégies de connaissance de soi, de vivre ensemble et d'apprentissage.

Ainsi, tout enfant pour qui l'accompagnement à MEEO ne serait plus opportun peut poursuivre sa scolarité à domicile.

Cette possibilité peut être envisagée à n'importe quel moment dans l'année scolaire et peut être du fait de l'équipe pluridisciplinaire ou de l'élève en concertation avec sa famille.

Reçu le :

Signatures :